

PROCEDURE DU BON DE COMMANDE EN LIGNE

Bon de Commande de Stand / Manuel de l'exposant, Catalogue / Formulaire de commande

www.eurosatory.com

Vous avez des login et mot de passe : accédez à votre Bon de Commande en cliquant sur l'onglet « **Espace Exposant** » du site Web Eurosatory 2022 et entrez vos codes.

Vous n'avez pas des login et mot de passe EUROSATORY 2020 :

- Replissez le formulaire de « **Demande d'admission** » accessible depuis l'onglet « Espace Exposant » à droite de la fenêtre qui s'affiche,
- ou bien contactez **notre Hotline Exposants** :

Louis-Marie LE BEON

Tél. : +33 (0)1 44 14 51 55 - hotline@eurosatory.com

BON DE COMMANDE DE STAND

1 – Vos identifiants

Le login et le mot de passe UNIQUES pour chaque société sont sous votre entière responsabilité. Il est communiqué au contact Eurosatory de votre société. Si le correspondant a changé, veuillez cliquer sur « **Créer un nouveau Contact Eurosatory** ».

a - Vous êtes « Exposant direct » : votre login et votre mot de passe vous permettent de vous connecter dès maintenant pour faire votre commande et enregistrer vos exposants ou co-exposants.

b - Vous êtes « Co-exposant » : vous devez attendre que votre exposant direct vous ait enregistré pour avoir accès à votre dossier.

Rappel : l'Exposant direct paye son forfait de participation ainsi que ceux de ses Co-exposants.

c - Vous exposez avec un fédérateur ou un groupement et vous payez vous-même votre surface : vous pouvez remplir l'intégralité de votre dossier.

d - Vous exposez avec un fédérateur ou un groupement qui prend en charge le paiement de votre surface : vous devez attendre que votre fédérateur vous ait déclaré pour avoir accès à votre dossier. Formalités de commande à voir avec votre fédérateur.

- Vous avez été Co-exposant en 2020 et vous souhaitez devenir Exposant direct en 2022 :

Contactez l'équipe commerciale d'EUROSATORY.

2 – Onglet « CONTACTS »

a - Votre formulaire est pré-rempli

Veuillez prendre le temps de vérifier les coordonnées. Vous avez la **possibilité de les modifier**.

b - Les interlocuteurs

Pour assurer le suivi de votre dossier, il est impératif de nous communiquer les contacts suivants :

- le contact stand d'EUROSATORY
- le contact « Comptabilité »

c - Spécifications techniques

- Les champs à remplir **obligatoirement** sur votre bon de commande de stand :

- « **Effectifs** »,
- **N°TVA Intracommunautaire** : pour les exposants français et membre de l'Union Européenne, il est impératif de nous fournir le numéro de TVA pour pouvoir traiter votre dossier.
- « **Catégorie de votre société** »
- « **Activités de votre société** »

3 - Onglet « STANDS »

Vous devez indiquer la quantité de surface souhaitée en mètres carrés, puis choisir le type de surface (**si surface nue**) ou de stand (**si stand commandé auprès de l'organisateur**).

Si vous souhaitez commander deux types de stand différents ou exposer à la fois à l'intérieur et à l'extérieur, **vous devez prendre contact avec notre équipe commerciale**.

4 - Onglet « PRESTATIONS »

a - Vous pouvez commander les prestations qui correspondent à votre surface.

b - **Droit de construction et surface en étage** pour les surfaces nues intérieures et extérieures. Vous avez la possibilité de les commander sur votre bon de commande de stand.

Les droits de construction & surfaces en étage (surfaces extérieures) et les surfaces en étage (surfaces intérieures) doivent être impérativement confirmées par le formulaire « Déclaration de travaux » accessible dans votre Espace Expositant. Celles-ci font l'objet d'un contrôle sur plan et sur le site d'exposition par le bureau technique de COGES EVENTS.

Rappel

- **surface en étage en intérieur** : « tout niveau supplémentaire ou mezzanine construit sous hall par l'exposant doit être approuvé par l'organisateur COGES EVENTS ». Elle doit représenter **20% maximum de la surface totale ou 60% maximum en « Zone Orange »** (se référer au Manuel de l'exposant).

- **surface construite en extérieur/Droit de construction** : « Les surfaces au sol utilisées par la construction de vos installations fixes, couvertes et fermées, shelters, terrasses couvertes, etc. pour accueillir vos visiteurs font l'objet d'une facturation complémentaire (se référer au Manuel de l'Exposant).

c - **Commande de prestations auprès de VIPARIS** : toutes les commandes de fluide (eau, électricité, informatique, ...) et d'autres prestations (accès parking, ...) sont à effectuer auprès du Parc des Expositions de VIPARIS via le formulaire en ligne qui est disponible sur votre **Espace Expositant**. Tarifs disponibles au 2nd semestre 2021

5 – Onglets « CO-EXPOSANTS » et « FORFAITS »

a - Dans un premier temps, vous devez déclarer les co-exposants qui exposeront sur votre stand.

Si vous voulez déclarer vos Co-exposants, cliquer sur **Ajouter un exposant**. Si vous n'en avez pas, vous pouvez aller directement au chapitre "FORFAITS DE PARTICIPATION".

Rappel : un Co-exposant n'a pas d'emplacement en propre et présente ses produits ou services sur l'emplacement d'un exposant direct. Il a au moins un représentant sur le stand. Seul l'exposant direct peut déclarer des co-exposants. Les Co-exposants ne peuvent pas se déclarer eux-mêmes. Ses droits d'inscription doivent être payés par l'exposant direct.

Si vous êtes fédérateur d'un pavillon ou d'un groupement :

1 – Vous devez cocher dans la liste des exposants 2016, ceux que vous souhaitez confirmer pour EUROSATORY 2022.

2 - Vous devez cliquer sur **Ajouter un exposant** pour enregistrer des exposants supplémentaires ou des Co-exposants.

b – Votre forfait de participation est présélectionné automatiquement dans l'onglet « Forfaits », en fonction de la surface (forfait par tranche de m²) et de la zone d'exposition (intérieure ou extérieure). Il faut le vérifier avant de passer à l'étape suivante.

Rappel : l'Exposant direct (ayant une surface en propre) doit s'acquitter de ses droits d'inscription ainsi que de ceux de ses Co-exposants.

1er cas : Vous êtes EXPOSANT DIRECT

- Vous exposez indépendamment et vous prenez vous-même en charge votre dossier (inscription et paiement);
- **OU** vous exposez dans un Pavillon National ou un groupement et vous êtes responsable du règlement de votre surface : **vous devez vous acquitter de votre propre droit d'inscription, et de ceux de chacun de vos éventuels Co-exposants**

2ème cas : Vous êtes FEDERATEUR (d'un pavillon National ou d'un groupement).

- Vous prenez en charge le règlement et la gestion totale des surfaces pour le compte de vos exposants. **vous devez payer un droit d'inscription pour vous-même, ainsi que pour chacun de vos exposants en fonction de leur surface.**
- OU
- vous ne prenez pas en charge le règlement et la gestion des surfaces pour le compte de vos exposants : **vous devez payer UNIQUEMENT un droit d'inscription pour vous-même (en fonction de la surface occupé par votre société) et chacun de vos exposants devra s'acquitter de son propre droit d'inscription.**

6 - Modalités de paiement

Paiement par virement ou par chèque : vous recevrez une facture sur laquelle nos coordonnées bancaires seront précisées. Vous pourrez suivre l'évolution de vos paiements dans votre dossier en ligne au fur et à mesure de la réception et de l'encaissement par COGES EVENTS.

7- Validation et impression de votre commande

Vous pouvez imprimer le récapitulatif en cliquant sur « **Récapitulatif** ».

Attention :

- **tant que vous ne validez pas, votre commande ne peut être prise en compte**
- **toute déconnexion avant validation efface toutes les informations saisies**

Vous recevrez un accusé de réception automatique accompagné du récapitulatif de votre commande pour vous signifier que votre demande a été prise en compte. L'équipe commerciale d'EUROSATORY prendra contact avec vous pour confirmer votre commande.

8 - Accès au Bon de Commande de Stand, consultation et modification

a - Si vous êtes Exposant direct, vous pouvez à tout moment consulter et suivre l'évolution de votre dossier (jusqu'à la date d'échéance indiquée par l'organisateur).

Vous pouvez faire évoluer votre Bon de Commande de Stand : revenir sur votre dossier pour modifier ou ajouter des prestations, changer un contact ; Chaque fois que vous reviendrez sur votre contrat il vous faudra le **valider** impérativement.

Les modifications de surface ou les demandes d'angles supplémentaires peuvent entraîner un changement d'emplacement de votre stand.

b - Si vous êtes Co-exposant, assurez-vous que l'exposant direct dont vous dépendez vous ait déclaré au préalable. Vous pourrez ensuite consulter votre dossier.

9 - Numéro de Client

Votre numéro de client est inscrit sur le récapitulatif de votre commande, il est à rappeler sur toute correspondance avec COGES EVENTS.

**ACCEDER AU MANUEL DE L'EXPOSANT, A LA LISTE DES PRESTATAIRES REFERENCES ET
REPLIR SES FORMULAIRES EN LIGNE DANS L'ESPACE EXPOSANT**

1 - Manuel de l'Exposant

Pour accéder au Manuel de l'Exposant, vous cliquer sur l'onglet « Espace Société exposante » sur la page d'accueil du site.

2 - Formulaires

Complétez vos formulaires de commande et de déclaration en ligne.

Vous devez impérativement respecter les dates d'échéance de vos formulaires de commande (à effectuer sur le site Internet : « Espace Société exposante /Accédez aux formulaires »). Cela conditionnera le bon suivi de votre dossier.

La plupart de ces formulaires sont déterminants pour ouvrir votre stand et optimiser votre participation au salon. D'autres sont des formalités administratives nationales dont il faut prendre connaissance.